



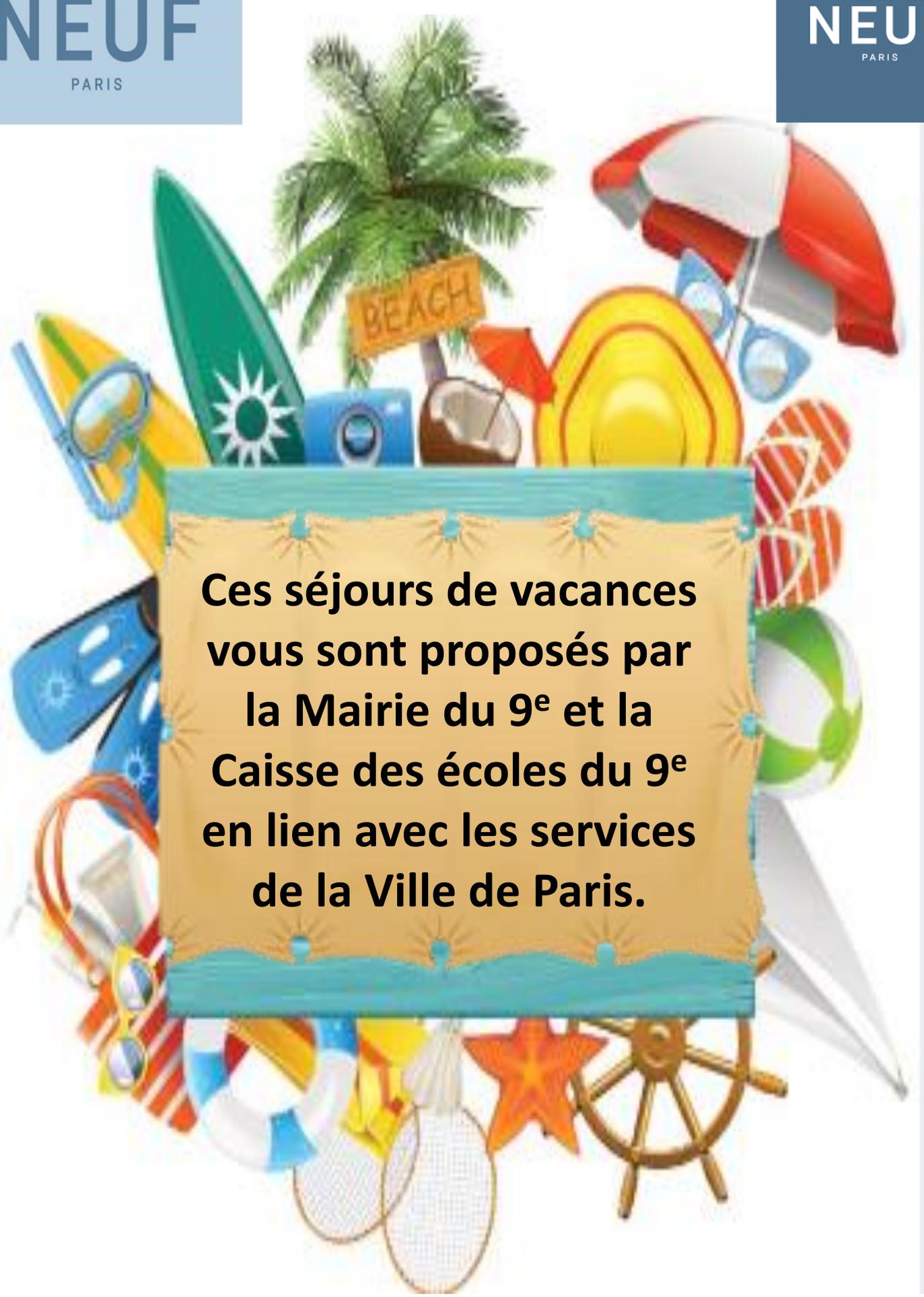
Catalogue des séjours d'été 2023

Vacances Arc-en-Ciel



**Des séjours pour les
7-10 ans
(Ecole élémentaire)**

Inscription du 16 au 17 février



**Ces séjours de vacances
vous sont proposés par
la Mairie du 9^e et la
Caisse des écoles du 9^e
en lien avec les services
de la Ville de Paris.**

NOUS CONTACTER

Caisse des écoles du
NEUF
PARIS



Pour la pré-inscription:

Caisse des écoles du 9^{ème}

Mairie du 9^e - 6, rue Drouot

75009 Paris

Courriel : accueil@cde9.fr

Permanence : 01 71 37 76 60

de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi Site internet :

<https://mairie09.paris.fr/pages/sejours-vacances-ete-2022-20594>

ou portail famille



Après l'inscription:

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Bureau des Séjours et de l'Accompagnement des Élèves

Vacances Arc-en-Ciel

3, rue de l'Arsenal

75181 PARIS CEDEX 04

Courriel : vacancesarcenciel@paris.fr

Permanence : 01 42 76 29 72* de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

(*prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Site internet : www.paris.fr/arc-en-ciel



VILLE DE
PARIS



Les Vacances Arc-en-Ciel

Dans le cadre de son Projet Éducatif Du Territoire Parisien 2021-2026, la Ville de Paris et ses partenaires, ont réaffirmé leurs valeurs communes et principes partagés, **au service de l'épanouissement, de la socialisation et, du bien-être de tous les enfants et adolescents.**

Les séjours Arc-en-Ciel mis en place par la Ville de Paris proposent ainsi pendant l'été un choix de destinations et d'activités culturelles et sportives aux jeunes parisiens âgés de 4 à 16 ans. L'occasion pour eux de découvrir des régions, de s'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêts et de se familiariser avec la vie en collectivité.

La Ville de Paris s'est engagée fortement dans **une démarche d'inclusion pour tous les enfants parisiens**, en particulier dans le cadre de sa stratégie « Handicap et accessibilité universelle 2022-2026 » adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre. L'axe 3 du projet éducatif de territoire a pour objectif de renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers. Cette démarche d'éducation inclusive implique pour chaque professionnel, de veiller à ce que chaque enfant, quelle que soit sa situation personnelle, puisse trouver sa place dans la collectivité et fasse l'apprentissage de la citoyenneté dans les différentes dimensions qu'elle recouvre.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sont une occasion exceptionnelle pour la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris de promouvoir les valeurs de l'olympisme (l'excellence, l'amitié et le respect) au travers des actions éducatives. Elle favorise la transmission des valeurs de citoyenneté, d'inclusion, du bien être de tous, de l'héritage reçu aux enfants et jeunes, qui participeront aux séjours des Vacances Arc-en-Ciel. Ainsi, la grande majorité des séjours permettront aux enfants de participer à des actions « JOP 2024 ».

Tous les séjours sont organisés par des prestataires de service agréés par les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (DRAJES), spécialisés dans l'accueil de mineurs en centres de vacances.

Les établissements d'accueil font l'objet de contrôles réguliers des différents services de l'État et de la Ville de Paris. Les activités sont pratiquées et encadrées dans le strict respect des réglementations en vigueur.

Les dates de séjours

Pour les 7-10 ans		
Période	Dates de départ et de retour	Durée
Période 11	Du <u>lundi</u> 10 juillet au <u>mercredi</u> 19 juillet 2023	10 jours
Période 12	Du <u>jeudi</u> 20 juillet au <u>lundi</u> 31 juillet 2023	12 jours
Période 13	Du <u>mardi</u> 01 août au <u>vendredi</u> 11 août 2023	11 jours

Les moyens de transport et les hébergements

Transports



Train



Autocar

Hébergements



En dur



Camping



Déroulement des inscriptions

Seuls peuvent être inscrits les enfants âgés de 7 à 10 ans dont les parents sont domiciliés à Paris.

L'enfant est inscrit à un séjour correspondant à son âge dans l'année civile.

Comment inscrire mon enfant à un séjour ?

Etape 1 : du jeudi 16 février au vendredi 18 février 2023
je fais ma demande de pré-inscription:
=> Au 01 71 37 76 60 de 9h à 16h

UNE SEULE DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION PAR FAMILLE
Une seule inscription à un séjour Vacances arc-en-ciel, tous dispositifs confondus (DASCO/CDE) est autorisée.

Etape 2 : La convocation à un rendez-vous se fera par téléphone et par mail pour préinscrire votre enfant à un séjours vacances.

Etape 3 : Venir au rendez-vous fixé par la Caisse des écoles avec **un dossier complet.**

Etape 4: Une fois mon/mes enfants préinscrits, la Caisse des écoles transmet les documents au services des Vacances Arc-en ciel qui va instruire mon dossier.
(Le service des Vacances Arc-en-ciel instruit mon dossier et m'envoie la facture).

Etape 5: Je paie mon séjour. L'inscription n'est validée qu'après paiement du séjour.

Etape 6 : Je reçois par mail ou par voie postale les informations relatives au séjour de mon/mes enfants ainsi que la convocation au départ.

Formalités administratives

Documents nécessaires à l'inscription

Documents obligatoires pour la validation du séjour :

- ❖ FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SANITAIRES doit OBLIGATOIREMENT être signée par un titulaire de l'autorité parentale. (téléchargeable sur paris.fr)
- ❖ CONTRAT Vacances Arc-en-Ciel SIGNÉ
- ❖ NOTIFICATION DE TARIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2022-2023 (délivrée par les Caisses des Écoles) ou ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAF 2023 de moins de 3 mois
- ❖ JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois

Si vous en êtes bénéficiaire :

- ❖ BONS D'AIDE AUX VACANCES 2023 VACAF (si vous souhaitez les utiliser)
- ❖ CARTE PARIS PASS FAMILLE

Documents complémentaires nécessaires au départ :

- ❖ ATTESTATION DE COUVERTURE SOCIALE EN COURS DE VALIDITÉ PENDANT LE SÉJOUR mentionnant l'enfant inscrit
- ❖ COPIE DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES
- ❖ ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRASCOLAIRE ou RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENFANT EN COURS DE VALIDITÉ PENDANT LE SÉJOUR (En vertu des articles L227- 4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels aux- quels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.)

Selon les séjours *:

- ❖ L'ATTESTATION DE RÉUSSITE AU TEST D'AISSANCE AQUATIQUE OU LE SAVOIR NAGER**
- ❖ UN CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE
- ❖ L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE, LA COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL, LA PIECE D'IDENTITE DU MINEUR ET LA CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

**Dans le cas où ce(s) document(s) ne serai(en)t pas transmis, l'enfant ne pourra pas participer aux activités concernées. À défaut une autre activité sera proposée.*

*** En centre de vacances, la pratique de la natation, du canoë-kayak et ses disciplines associées, de la nage en eau vive, de la voile, du canyoning, du surf des mers, du ski nautique... est subordonnée à la possession de l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique (le "test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques" est supprimé).
Ce document délivré par un maître-nageur, atteste de l'aptitude de votre enfant. Il doit obligatoirement être fourni avant le départ du séjour, à défaut, votre enfant ne pourra pas pratiquer les activités nautiques le nécessitant.*

Le diplôme savoir-nager délivré par l'école est équivalent au test d'aisance aquatique.



Tarifs et paiement

Tarifs des séjours

T.	Quotient Familial	Prix journalier	5 Jours / 4 Nuits	10 jours / 9 Nuits	11 jours / 10 nuits	12 Jours / 11 Nuits
1	< 234 €	2,12 €	10,60 €	21,20 €	23,32 €	25,44 €
2	235 - 384 €	5,40 €	27,00 €	54 €	59,40 €	64,80 €
3	385 - 548 €	10,81 €	54,05 €	108,10 €	118,91 €	129,72 €
4	549 - 959 €	14,42 €	72,10 €	144,20 €	158,62 €	173,04 €
5	960 - 1370 €	18,93 €	94,65 €	189,30 €	208,23 €	227,16 €
6	1371 - 1900 €	24,75 €	123,75 €	247,50 €	272,25 €	297,00 €
7	1901 - 2500 €	34,92 €	174,60 €	349,20 €	384,12 €	419,04 €
8	2501 - 3333 €	48,12 €	240,06 €	481,20 €	529,32 €	577,44 €
9	3334 - 5000 €	52,93 €	264,65 €	529,30 €	582,23 €	635,16 €
10	> 5001 €	57,74 €	288,87 €	577,40 €	635,14 €	692,88 €

Modalités de paiement

Un séjour doit être payé en une seule fois, dans les 2 jours après la transmission de la facture.

Lorsque vous aurez remis tous les justificatifs obligatoires demandés à la Caisse des écoles lors de votre pré-inscription, vous recevrez une facture avec la date d'échéance du paiement à réaliser. Un séjour doit être payé en une seule fois. L'inscription n'est validée qu'une fois le paiement effectué.

Attention: Si le paiement du séjour de votre enfant n'a pas été effectué dans les délais, la pré-inscription **sera annulée**.

Le télépaiement

Le paiement en ligne est disponible sur www.paris.fr/vacances-arc-en-ciel.fr

En espèce ou par chèque à la Régie Générale de Paris (Régie Municipale)

Vous devez vous y présenter impérativement avec la facture, selon les horaires d'ouverture. Le règlement peut se faire en espèces (300 € maximum), par chèque à l'ordre de « Régie Générale de Paris » ou par carte bancaire.

6 avenue de la Porte d'Ivry—75013, métro Porte d'Ivry (ligne 7)



Validation - annulation de l'inscription - remboursement

Validation de l'inscription

L'inscription ne sera validée que si le dossier administratif est complet, la fiche sanitaire et le contrat d'inscription signés par le représentant légal et le séjour intégralement payé.

Annulation et remboursement

Toute annulation d'un dossier préinscrit doit être signalée par mail ou par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toute annulation, jusqu'à la veille du départ, ne peut donner lieu à un remboursement qu'à la condition d'avoir été signalée par mail au service des Vacances arc-en-ciel puis confirmée par courrier recommandé.

Pour les annulations ayant lieu le jour du départ et jusqu'à 48h après le début du séjour, la demande de remboursement ne sera prise en compte que pour raisons médicales dûment justifiées.

Le remboursement sera effectué selon le barème suivant :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 90% du montant facturé.
- De 60 à 30 jours avant la date du départ : 70% du montant facturé.
- Moins de 30 jours avant la date du départ : 50% du montant facturé.
- Jour du départ et jusqu'à 48h après le début du séjour **sur justification médicale uniquement** : 40% du montant facturé.

Dans tous les cas, la demande de remboursement devra être accompagnée d'une copie de la facture acquittée, d'un "Relevé d'Identité Bancaire" au nom de la personne mentionnée sur la facture, ainsi que son titre d'identité.

Ces documents seront à adresser à :

Direction des Affaires Scolaires

Vacances Arc-en-Ciel

3, rue de l'Arsenal

75181 PARIS cedex 04



Informations séjours

Avant le séjour

Réunion d'information

Une réunion d'information sera organisée par le prestataire du séjour, courant juin, afin de vous présenter le déroulé du séjour et répondre à vos questions.

Le trousseau

Le trousseau est disponible en téléchargement sur paris.fr/Informations concernant le séjour. Chaque pièce des effets de l'enfant doit être marquée à son nom et prénom. Les objets et vêtements de valeurs sont à éviter. La Ville de Paris et les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols d'objets personnels au cours des voyages et des séjours.

Pendant le séjour

Le voyage

Le mode de transport indiqué pour chaque séjour est donné à titre indicatif. Des changements après parution de la brochure peuvent intervenir selon les possibilités de réservation des transporteurs.

L'étiquetage du bagage est obligatoire.

Quel que soit le mode utilisé, le trajet gare d'arrivée->centre s'effectue en autocar.

Les départs et retours

Les lieux et heures de rendez-vous pour le départ et le retour vous seront communiqués dans la convocation transmise par l'organisateur du séjour.

Il est très important de respecter ces horaires.

Aucun pique-nique n'est à fournir pour le voyage.

AUCUN ENFANT NE POURRA RENTRER SEUL



Informations séjours

Si vous souhaitez amener ou reprendre votre enfant directement sur le lieu du séjour, une autorisation écrite (modèle accessible sur [paris.fr/vacances arc-en-ciel](http://paris.fr/vacances-arc-en-ciel)), accompagnée de la carte d'identité de l'accompagnant est à envoyer :

-Par mail : vacancesarcenciel@paris.fr

-Par courrier postal : Direction des Affaires Scolaires
Service des Vacances arc-en-ciel
3, rue de l'Arsenal - 75181 Paris Cedex 04

Les activités

Les activités proposées pourront être modifiées en raison des conditions météorologiques ou tout autre raison indépendante de notre volonté. Le cas échéant, des activités de substitution seront alors mises en place.

La communication :

⇒ **Le blog :**

Un blog sécurisé et gratuit est mis en place par le prestataire qui vous communiquera le lien et les codes d'accès. L'équipe d'animation y communique des informations sur la vie du groupe, le déroulé du séjour, illustré de photos du groupe. N'oubliez pas de compléter et retourner l'autorisation du droit à l'image lors de l'inscription.

⇒ **Le téléphone du centre:**

Un numéro de téléphone sur place peut vous être communiqué par le prestataire, afin que vous puissiez, **selon des horaires et un fonctionnement précis**, communiquer avec votre enfant pendant le séjour.

Après le séjour

L'attestation de participation à un séjour et facture acquittée

Ils sont à demander uniquement par courrier ou par courriel, à l'issue du séjour au service Vacances Arc-en-Ciel.



Santé

Durant les séjours, tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des enfants. Pour ce faire, **il est essentiel que vous communiquiez toutes les informations nécessaires sur les habitudes et les spécificités de votre enfant.**

Pathologie non chronique (traitement ponctuel)

Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant le séjour, vous devrez fournir **l'original de l'ordonnance** de moins de 3 mois, ainsi que **les médicaments**, sur lesquels sera indiqué le nom et prénom de l'enfant.

En cas de maladie chronique, de détresse psychologique, de besoin d'encadrement spécifique ou encore en cas de régime particulier, **vous devez le signaler lors de l'inscription.**

Pathologie chronique

Vous devrez fournir un certificat médical de votre médecin traitant qui présentera la problématique de votre enfant, la conduite à tenir en cas de besoins spécifiques, les conseils ou aménagements à prévoir et/ou les activités interdites.

Situation de handicap

Si votre enfant est en situation de handicap et son accueil en séjour demande une préparation spécifique, **vous devez contacter le service inclusion des Vacances arc-en-ciel au 01 42 76 33 04** de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi, afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Des places sont réservées sur tous les séjours dans le souci de favoriser une parfaite inclusion. L'inscription se fera en concertation avec le prestataire du séjour choisi afin de mettre en place un accueil adapté.

Si votre enfant a bénéficié de soins médicaux pendant le séjour

En cas d'accident ou de maladie, l'enfant sera soigné par les services médicaux ou hospitaliers locaux. Le montant des frais occasionnés est avancé par l'organisateur du séjour. Ces frais restent intégralement à la charge de la famille et doivent être remboursés dans les dix jours suivant le retour du séjour. Vous recevrez par la suite la feuille de soins pour vous faire rembourser par les organismes de santé.



Tableaux des séjours proposés

Séjours pour les 7/10 ans

N°	<i>Intitulé séjours 7/10 ans</i>	<i>DÉPARTEMENT</i>	<i>Du 10/07 au 19/07</i>	<i>Du 20/07 au 31/07</i>	<i>Du 01/08 au 25/08</i>
08	A L'ABORDAGE MATELOT	CÔTES D'ARMOR		OUI	
11	FAN D'EQUITATION	VENDEE	OUI	OUI	
19	FAN D'AVENTURES	INDRE ET LOIRE	OUI	OUI	
23	L'ÂNES COMPAGNON DE TES VACANCES	PYRENEES ATLANTIQUES		OUI	
26	VACANCES SAVOYARDES	HAUTE SAVOIE		OUI	
29	RANDO NATURE	JURA			OUI



7-10 ans

08 - À L'ABORDAGE MATELOT

CADRE DE VIE :

Par son emplacement, la structure, idéalement située face à la mer, juste au-dessus du port traditionnel de Dahouët et de la plage du Pisot, permet un large choix d'activités accessibles à pied.

**HÉBERGEMENT :**

Les enfants sont logés dans des chambres de 4 à 6 lits avec salle de douches et sanitaires à proximité des chambres.

**ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- ⇒ Cataraman, raid nautique avec pique-nique sur une île
- ⇒ Découverte du milieu maritime
- ⇒ Char à voile
- ⇒ Séance de kayak en mer
- ⇒ Body-board
- ⇒ Chasse au trésor
- ⇒ Baignades et olympiades nautiques
- ⇒ Pêche en mer et pêche à pied
- ⇒ Excursions journée à Saint-Malo et au Cap Erquy
- ⇒ Paddle géant et toboggan géant



À Pléneuf-Val-André
22370 CÔTES D'ARMOR



+



LOISIRS MER DÉCOUVERTE



Date du séjour

- Du 20/07 au 31/07

À SAVOIR :

Pour la pratique de l'activité nautique, un test d'aisance aquatique avec ou sans brassière est nécessaire.

À défaut une autre activité sera proposée.



11 - FAN D'ÉQUITATION

CADRE DE VIE :

Situé dans la région Vienne plus précisément à 5 minutes de la ville de Châtelleraut, le centre de vacances Loisirs club vous accueille dans un magnifique domaine de 10 hectares entièrement clôturé.

Cette grande demeure du 18ème siècle en parfait état et ses nombreuses dépendances, proposent un cadre privilégié pour l'accueil des groupes d'enfants.



HÉBERGEMENT :

Les enfants seront hébergés dans des chambres allant de 2 à 6 personnes, certaines équipées de salle de bain et de toilette.



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ⇒ Journée au parc à thème du Puy du fou
- ⇒ Découverte de l'équitation
- ⇒ Activités manuelles
- ⇒ Balades pédestres
- ⇒ Grands jeux et olympiades
- ⇒ Sports collectifs



À La Roche sur Yon

85000 VENDÉE



Dates de séjours

- Du 10/07 au 19/07
- Du 20/07 au 31/07



+



LOISIRS CLUB



19- FAN D'AVENTURES

CADRE DE VIE :

Situé dans le département d'Indre et Loire, plus précisément à 20 minutes de la ville de Tours, le centre de vacances Loisirs club vous accueille dans un magnifique domaine de 9 hectares entièrement clôturé.

Ce centre de vacances entièrement rénové, propose un cadre privilégié pour l'accueil de des groupes d'enfants.



HÉBERGEMENT :

Les enfants seront hébergés dans des chambres de 4 personnes, certaines équipées de salle de bain et de toilette.



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ⇒ Journée au Futuroscope
- ⇒ Séances d'initiation et de découverte de la mini-moto
- ⇒ Séances de découverte de l'équitation
- ⇒ Grands jeux et olympiades
- ⇒ Tournois sportifs
- ⇒ Rallye photo



À Noyant-de-Touraine
37800 INDRE ET LOIRE



Dates de séjours

- Du 10/07 au 19/07
- Du 20/07 au 31/07



LOISIRS CLUB



23 - L'ÂNE COMPAGNON DE TES VACANCES

CADRE DE VIE :

Situé aux portes du Parc National des Pyrénées dans les Pyrénées-Atlantiques, à 1 300 mètres d'altitude et 10 km de l'Espagne, le centre d'hébergement totalement rénové en 2019, est entouré de forêts, d'un lac et de multiples cours d'eau. Au pied de la montagne, il offre un point de vie unique.



HÉBERGEMENT :

Les enfants sont logés en chambres de 2 à 4 lits avec salle de douche et sanitaires à proximité des chambres.

Pour la nuit en bivouac, le couchage se fera sous

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ⇒ Conduite de l'âne, entretien et soins
- ⇒ Construction de cabanes et bricolage nature
- ⇒ Balade sensorielle et découverte du parc national
- ⇒ Grands jeux
- ⇒ Visite d'une bergerie avec dégustation
- ⇒ Randonnées pédestres
- ⇒ Activités manuelles
- ⇒ Land Art
- ⇒ Nuit à la belle étoile



À Laruns

64440 PYRÉNÉES ATLANTIQUES



+



Date du séjour

- Du 20/07 au 31/07



+



ÉDUCATION ENVIRONNEMENT 64

26 - VACANCES SAVOYARDES

CADRE DE VIE:

Situé au cœur de la Haute-Savoie, le centre de vacances des Gentianes accueillera des jeunes à la recherche d'aventures en pleine montagne pour des vacances sportives et dépaysantes.



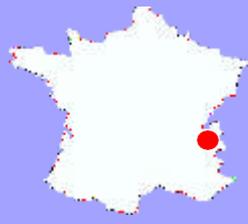
HÉBERGEMENT :

En chambre de 4 à 6 lits.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :



- ⇒ Acrobranche
- ⇒ Découverte de l'escalade
- ⇒ Journée « trappeur »
- ⇒ Sortie au lac Léman
- ⇒ Piscine
- ⇒ Initiation à l'équitation
- ⇒ Activités manuelles
- ⇒ Grands jeux et olympiades



À Villard sur Boège
74420 HAUTE SAVOIE



Date du séjour

- Du 20/07 au 31/07



LOISIRS CLUB

29 - RANDO NATURE

CADRE DE VIE :

Située au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Jura, l'ancienne bâtisse aménagée en lieu de séjour est entourée de vastes espaces boisés.

HÉBERGEMENT :

Les enfants sont logés en chambres de 5 à 7 lits avec un coin lavabo dans chacune. Les blocs sanitaires sont à proximité des chambres.

**ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- ⇒ Visite de la maison du Parc Naturel du Haut Jura
- ⇒ Visite des caves d'affinage du Fort des Rousses et d'une fabrique de Comté
- ⇒ Accrobranche
- ⇒ Balade avec les ânes
- ⇒ Cani-rando
- ⇒ Animations nature, course d'orientation
- ⇒ Découverte d'une chaufferie à bois
- ⇒ Sortie à la patinoire
- ⇒ Baignade au Lac des Rousses
- ⇒ Visite du musée olympique de Lausanne



À Prémanon 39400 JURA



ASSOCIATION ST ETIENNE DE MEAUX



Date du séjour

- Du 01/08 au 11/08

À SAVOIR :

Pour la sortie à Lausanne, une autorisation de sortie du territoire, la copie de la pièce d'identité valide du responsable légal, la pièce d'identité du mineur et la carte européenne d'assurance maladie sont nécessaires.

À défaut une autre activité sera proposée.